



### **Amélie Therond Keraudren**

39 ans, mariée, 2 enfants

Avocate

Chef de section Restructuration d'entreprises au sein du service juridique de la fiscalité du Ministère de l'action et des comptes publics à Bercy.

## **UN LYCEE PUBLIC POUR MAISONS-LAFFITTE**

**Impossible selon certains, chimère électorale selon d'autres, ce n'est pas parce que la majorité actuelle et les précédentes ne sont pas parvenues à porter ce projet qu'il convient d'y renoncer !**

Il n'y a pas **1 « dossier du lycée »**. Nous tiendrons notre engagement en faisant évoluer notre projet en conséquence, quitte à revoir plusieurs fois notre copie afin d'obtenir les validations administratives nécessaires. L'acteur majeur à convaincre est le ministère de l'Éducation nationale, fonctionnant de plus en plus en mode projets. Une fois le but validé, seule la méthode sera adaptée afin de lever les verrous juridiques contraignants. Je suis habituée à mener à bien ce type de projets, je relèverai le défi personnellement.

La population de Maisons-Laffitte s'est rajeunie en 30 ans et plus d'un tiers des mansonniens a aujourd'hui moins de 30 ans.

Vous êtes nombreux à réclamer l'ouverture d'un lycée public à Maisons-Laffitte.

Les projets immobiliers en cours représentent à terme une augmentation de la population de l'ordre de 2 000 habitants. Maisons-Laffitte attirant essentiellement des familles, il convient dès lors d'anticiper l'évolution des infrastructures scolaires en conséquence.

Il y a donc un véritable besoin à satisfaire.

Le lycée n'est pas une compétence communale, mais régionale. Toutefois, **il en va de l'intérêt général auquel je suis profondément attachée.**

**Je relèverai le défi. Je m'y engage !**

Votre bien dévouée,

*Amélie Therond Keraudren*

MAISONS-LAFFITTE  
**DIVERS  
DROITE**

## DIAGNOSTIC

- Maisons-Laffitte comprend deux collèges publics, relevant de l'académie de Versailles :
- Le Prieuré, comprenant 15 classes, d'une capacité d'accueil de 420 élèves au total ;
- Cocteau, comprenant 23 classes, d'une capacité d'accueil de 610 élèves au total.
- Sur la base du nombre de collégiens actuellement scolarisés, environ 850 élèves mansonniens sont appelés à s'inscrire dans un lycée public prochainement.
- Maisons-Laffitte ne comprend à ce jour qu'un lycée, privé (l'Ermitage), mais aucun lycée public alors qu' autour, les villes de Sartrouville, de Saint-Germain-en-Laye, de Poissy et d'Achères en dispose d'au moins un.
- Les collégiens de Maisons-Laffitte, mansonniens et mesnilois, sont rattachés au lycée Evariste-Galois de Sartrouville. Certains parents choisissent toutefois d'inscrire leurs enfants aux lycées de Saint Germain-en-Laye.
- Le lycée de rattachement, Evariste-Galois, accueillait 1 944 élèves à la rentrée 2018.
- Il comprend à ce jour 18 classes de seconde. Toutefois, ce nombre est encore appelé à grossir avec la création prochaine de 250 places supplémentaires aux termes de travaux de rénovation et d'extension du lycée, portés par la région.
- À Saint-Germain-en-Laye, le lycée Poquelin accueille 1 203 élèves et le lycée Jeanne d'Albret 1593 élèves ;
- Le lycée Le Corbusier à Poissy comprend 1 232 élèves ;
- Le lycée d'Achères comprend 757 élèves.

## NOTRE ENGAGEMENT

## UN PROJET COHÉRENT AU REGARD DE LA CARTE SCOLAIRE

De par sa taille, le lycée de rattachement Evariste-Galois dispense aujourd'hui un enseignement de masse, dans lequel la dimension humaine est, de fait, dépassée.

Le projet d'extension de ce lycée répond à un besoin croissant de scolarité de la population locale. Il est une solution au phénomène de saturation des classes.

En ce sens, l'ouverture d'un lycée général à Maisons-Laffitte ne vient en rien concurrencer celui de Sartrouville, mais davantage le soulager d'une partie de ses effectifs.

Notre projet n'est d'ailleurs pas décrié par la ville de Sartrouville.

## UN PROJET NÉCESSAIRE

Réclamé de longue date par les mansonniens, le projet de lycée public répond aujourd'hui à un vrai besoin local du fait du nombre d'élèves mansonniens et mesnilois concernés, évalués a minima à 850 élèves.

Cette nouvelle offre scolaire de proximité permettra également de soulager parents et enfants des difficultés de mobilités rencontrées dans leurs trajets domicile-lycée, que ce soit à destination de Sartrouville ou de Saint Germain-en-Laye. Les prochains travaux de réfection du pont de la 2<sup>ème</sup> DB (pont de Sartrouville) ne seront qu'un facteur de plus aggravant ces problèmes de mobilités.

## UN PROJET NOVATEUR POUR LA VILLE

Ne restons pas figés sur l'idée de la recherche d'un terrain de 3 hectares sur lequel construire un lycée.

Dans un contexte de raréfaction du foncier, le projet trouve davantage de sens dans la réutilisation d'un bâtiment construit. Cela permettra en outre d'implanter le lycée dans un endroit central, facilement accessible.

Par ailleurs, la réutilisation d'un bâtiment existant, rénové, dépollué si nécessaire et mis aux normes d'un établissement recevant du public (ERP) s'inscrit parfaitement dans l'esprit de l'écologie urbaine que nous défendons pour la ville.

## UN LYCÉE PARTICIPANT AU RAYONNEMENT DE LA VILLE

En plus du lycée général, ce projet portera l'option hippologie – équitation permettant d'inscrire l'enseignement dans un cadre du sport-études cheval.

Argument de poids pour convaincre le ministère de l'Éducation nationale, il s'agira du seul lycée proposant cette option dans un cadre intégré à la formation scolaire en Ile-de-France.

L'implantation de ce lycée permettra en outre, en partenariat avec les deux collèges publics de Maisons-Laffitte d'étendre l'option sport-études cheval aux collégiens dès la 4<sup>ème</sup>. L'ouverture de ce lycée permettra également d'envisager un rattachement du centre de formation des apprentis (CFA) aux métiers des courses de l'AFASEC, qui dispose d'une résidence dans le Parc de Maisons-Laffitte.

Autre point différenciant, le lycée de Maisons-Laffitte proposera l'option agriculture biologique, en partenariat avec le lycée agricole et horticole de Saint Germain-en-Laye.

Participant d'une consommation locale et biologique, la régie biologique créée en vue d'alimenter les cantines scolaires (cf. Nos autres engagements/Famille) sera le terrain de jeu des lycéens.

## UN PROJET QUI NE PÈSE EN RIEN SUR LES FINANCES LOCALES

Le lycée relève de la seule compétence régionale. La région a en effet la charge des lycées et des établissements d'éducation spéciale, dont elle assure la construction, l'équipement, les dépenses d'entretien et de fonctionnement.

L'implantation et le fonctionnement du lycée n'aura donc aucune incidence sur le budget de la ville. Nous n'en retirerons que des avantages.

**Je vous l'ai promis, nous le ferons,  
nous tiendrons nos engagements !  
Mansonniens, je m'engage pour vous !**

MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020  
LA LISTE DIVERS DROITE DES MANSONNIENS

*Amélie  
Therond Keraudren*

